

Bonne Année 2010, pleine de luttes victorieuses !

L'union Fédérale des Cadres de la Fédération des Activités Postales et de Télécommunications vous présente à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, ses meilleurs vœux pour 2010. Cette année sera socialement importante à plus d'un titre, et particulièrement pour les salariés de nos secteurs d'activités.

D'abord, comme chaque année, ce sont les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) qui vont démarrer, notamment celles sur les salaires. Et seule la mobilisation des salariés, et des cadres en particulier, fera en sorte que la crise financière de 2009 ne soit pas payée par eux. A l'instar de La Poste, les entreprises vont vraisemblablement proposer de diminuer drastiquement les augmentations collectives et les parties variables pour les cadres. Ces dernières sont fortement impactées par les résultats financiers, alors même que la plupart des cadres n'ont aucune maîtrise sur ce domaine ! Cela nous conforte dans notre revendication d'un treizième mois pour tous, en plus de la rémunération actuelle (fixe + variable). Ensuite dans la branche postale, les cadres vont être en première ligne lorsque les effets de la privatisation vont commencer à se faire sentir dans les services, et que la direction de La Poste voudra en faire les vecteurs. Dans la branche des télécoms, les mesures annoncées vont faire peser encore plus de responsabilités sur les cadres de proximité, mais sans réels moyens supplémentaires. On le voit, les raisons de rester mobilisés sont nombreuses, y compris au niveau national avec les discussions annoncées sur les retraites.

**Branche Poste****Reconnaître ses vrais amis**

A La Poste, l'accord salarial 2005 validait la création de grilles pour les contractuels, permettant une évolution du salaire à l'ancienneté : sauf pour les cadres et cadres supérieurs ! Pour 2010, abondement de 100 €uros du complément Poste : sauf pour les cadres supérieurs ! Augmentation générale de 0,6% pour les cadres : et éventuelle individualisation de +1,6% ! Pour les cadres supérieurs, enveloppe globale de 2,35% à répartir individuellement et augmentation fixe de 0,6% (sauf pour ceux appréciés « insuffisants ») ! Or, nous connaissons tous la subjectivité des critères d'appréciation et d'attribution des évolutions salariales individuelles.

Les signataires sont en phase (avec les directions) vers l'individualisation et les inégalités de traitement.

Pour sa part, l'Union Fédérale des Cadres Cgt, poursuivra ses appels à l'action pour des mesures collectives, donc, sans exclusive.

L'UFC Cgt revendique :

- la mise en place de grilles salariales comme pour les non cadres,
- une mesure générale d'augmentation au moins égale à l'inflation,
- la revalorisation des salaires, avec une mesure spécifique pour tous les cadres ayant un salaire inférieur au plafond de la « Sécu » : 2 859€ bruts/mois (soit un bonus de 1% environ comme celui gagné à Orange en 2006 et à France Télécom en 2008, reconduites tous les ans),
- la mise en place d'une enveloppe pour corriger les inégalités H/F (plus fortes chez les cadres et les cadres supérieurs).

Le tout encadré de garanties collectives en matière de promotion, de reconnaissance professionnelle, de dignité, de maintien de l'emploi, de contenu et de conditions de travail permettant de conjuguer vie personnelle et vie professionnelle pour toutes et tous.

Branche Télécoms**Toujours plus ... pour les mêmes !**

Le dernier rapport 2009 de la branche des télécoms sur la situation économique et l'emploi est éloquent. Il souligne que le marché national continue à afficher une croissance largement supérieure à celle de l'ensemble de l'Union Européenne, que le marché a conservé (malgré la crise) en 2008 une dynamique relativement forte (à +2,9%), après +3,5% en 2007.

Dans le même temps, conséquence de la priorité accordée aux marges et au niveau de redistribution aux actionnaires, l'effectif total accuse un repli d'environ 3% en 2008. Et chacune et chacun peut constater que l'évolution salariale est en panne, que l'arbitraire se développe à la faveur de l'individualisation et de la précarisation des situations professionnelles.

Pour sortir de la crise de manière durable, il faut exiger que les opérateurs orientent davantage les richesses créées vers l'emploi, les salaires et l'amélioration des conditions de travail.

Tout change, rien ne change

Alors donc, on aurait vu un nouveau France Télécom en 2010. Après avoir scruté attentivement les différents documents et sites internes, cela ne saute pas aux yeux, c'est le moins que l'on puisse en dire.

Les trémolos dans la voix des dirigeants en évoquant la souffrance des salariés ont vite laissé place à des mouvements virils de menton pour mettre en place un budget 2010 répondant aux desiderata des actionnaires !

En effet, chassez le naturel, il revient au galop.

Pour les cadres managers, c'est un casse-tête ! La direction communique sur son côté « social » et fait reposer sur leurs épaules la mise en place des quelques mesures, tout en maintenant la pression des objectifs.

La CGT exige la ré-humanisation de France Télécom, avec la prise en compte de l'avis des cadres en amont des projets.

Échos

2009 : la crise a frappé durement

Selon l'Insee, le Produit Intérieur Brut du pays devrait avoir reculé de 2,25% sur l'année tandis que le chômage a fait un bond et touchait à la fin de l'année plus de 2,58 millions de personnes. Selon les chiffres de Pôle emploi, le nombre de sorties du régime d'assurance chômage pour fin d'indemnisation est estimé à 850 000 en 2009 et 1 million en 2010. Selon le gouvernement, la France sortirait de la récession avec une hausse de 0,3% du PIB au 2e trimestre. Alors que la reprise se profile, le moral des salariés, lui, est en berne. Les salariés placent massivement leur rémunération en tête de leurs préoccupations, très loin devant la stabilité de leur emploi, la recherche de responsabilités ou d'intérêt dans le travail.

Social

Les seniors sacrifiés

Le gouvernement aurait réglé la question de l'emploi des seniors, par la mise en place de sanctions financières pour les entreprises n'ayant pas signé d'accord seniors ou instauré un plan d'action en faveur des seniors au 1er janvier 2010.

Mais ces accords n'étant pas contraignants et les entreprises de moins de 50 salariés en étant exemptées, les patrons pourront continuer d'exclure les seniors à l'âge de 58 ans et 9 mois en moyenne, à l'heure de la remise en cause de l'âge légal de la retraite.

Seul un engagement fort du politique pénalisant les entreprises licenciant des seniors et l'instauration d'un dispositif de reconnaissance de la pénibilité pour les salariés usés prématurément peuvent solutionner ce problème.

30 milliards

C'est le déficit prévu pour la sécurité sociale en 2010, un trou volontiers qualifié d'abyssal par bon nombre de commentateurs.

Mais les mêmes voix alarmistes ne pipent mot des 30,7 milliards d'euros d'exonérations de cotisations de sécurité sociale dont les employeurs ont bénéficié pour l'année 2008, d'après un récent rapport de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS).

Ces allègements de cotisations patronales ont déjà été sévèrement critiqués par la Cour des Comptes et les syndicats, très sceptiques quant à leurs effets sur l'emploi.

Notons qu'à partir de 2010, les entreprises n'ouvrant pas la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires s'exposent à une réduction de 10% des exonérations. Mais pas de panique, ouvrir n'est pas conclure !

International

Sirène d'alarme !

Le sommet de Copenhague est un échec. La déception est à la hauteur des attentes générées par l'hyper médiatisation du Sommet. Si le consensus sur le diagnostic du changement climatique est réel, les divergences sur les solutions à adopter restent profondes. Les États-Unis, arrivés avec des objectifs inférieurs à ceux de l'Europe, ont lié leurs engagements à ceux de la Chine, qui comme les autres pays émergents, n'accepte de s'engager que si cela ne remet pas en cause son développement économique.

La CGT persiste à revendiquer un nouveau modèle de croissance, plus écologique et un développement industriel à faible teneur en carbone. Ceci suppose de prendre en compte l'avis des salariés et des citoyens pour assurer cette évolution.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr/Cadres

Échos

Restez proches !

Selon une enquête de l'Association pour l'Emploi des Cadres, 53% des salariés non-cadres ont une bonne opinion des cols blancs qu'ils côtoient au sein de leur entreprise.

Mais les jugements sont d'autant plus favorables que cadres et non cadres collaborent étroitement au sein d'équipes resserrées et dans de petites structures telles que les TPE et PME où près des 2/3 des salariés expriment ainsi un jugement favorable.

Dans les grands groupes, les opinions sont beaucoup plus mitigées : une césure entre cadres et non-cadres semble s'opérer, et les non-cadres ont le sentiment de ne pas vivre la même réalité que ceux qui les encadrent.

La proximité revendiquée par la CGT est plus que jamais nécessaire.

Salaires

SMIC : 3 ans de stagnation

La crise perdure, d'une dureté très inégale entre ceux qui en sont responsables et continuent à s'enrichir et ceux et celles qui n'ont que leur travail pour vivre.

Les salaires et le pouvoir d'achat des salaires ne progressent plus depuis plusieurs années. La précarité et l'instabilité de l'emploi en rajoutent aux difficultés du plus grand nombre.

Le gouvernement s'apprête donc à ne pas donner de coup de pouce au SMIC, ce sera la troisième année consécutive.

Cela ne suffira pas à protéger le gouvernement d'une réalité sociale montante. Toutes les études démontrent en effet qu'une trop faible augmentation du Smic a un très faible effet sur les négociations salariales. La CGT est bien décidée, avec les salariés, à obtenir une relance des salaires, l'augmentation du Smic pour aller vers les 1600 euros par mois nécessaires à la justice sociale et à la croissance.

Des sous, des sous !

Alors que le SMIC vient de connaître une augmentation familiale de 17 centimes par jour, la question salariale fait un retour en force dans les entreprises avec de nombreuses luttes et des succès non négligeables. D'après l'INSEE, la moitié des salariés estiment que leur salaire devrait être augmenté de 23%.

En 2008, le salaire mensuel de base n'a progressé que de 0,2% dans les entreprises de plus de dix salariés contre 1,2% l'année précédente. Depuis, la crise a encore aggravé la situation, notamment au niveau des primes et des éléments variables du salaire. C'est bien le caractère aléatoire et souvent arbitraire de la part variable de la rémunération qui révolte et souvent mobilise les cadres des entreprises de notre secteur.

Égalité

Crèches allégées

Au moment où le gouvernement nous rebat les oreilles d'une meilleure prise en compte des conditions de travail dans les entreprises, il veut imposer des « crèches super light ». Il s'agit en fait « d'assouplir » les règles régissant les Assistantes Maternelles.

Avec ce projet, 30 heures de formation suffiront pour garder des enfants et les règles seront différentes d'un département à l'autre

...
Bref, si on veut que les deux parents puissent travailler dans de bonnes conditions et l'esprit tranquille, ce sont de véritables crèches d'entreprise, gérées par des professionnels de la Petite Enfance, qui doivent être mises en place, et pas une libéralisation du « marché de la garde d'enfants » !